

11 février 2022

// COMMUNIQUE DE PRESSE //

UN SEMINAIRE POUR SE FORMER ET SE COORDONNER A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Depuis juin 2020, Provence Alpes Agglomération s'est engagée dans un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** : une stratégie agricole et alimentaire menée à l'échelle des 46 communes avec l'objectif de **promouvoir l'accès de tous à une alimentation locale et de qualité**. Son plan d'action 2021-2022 s'articule autour de huit enjeux, parmi lesquels **l'amélioration de l'accessibilité des produits locaux et de qualité aux populations vulnérables**.

Poursuivant un objectif de fédération des acteurs concernés, l'Agglomération s'est rapprochée de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP). Ce service de l'Etat est en effet chargé de coordonner, au sein du département des Alpes-de-Haute-Provence, la lutte contre la précarité alimentaire, notamment dans les suites de la crise sanitaire de 2020.

Ainsi, **le mercredi 16 février, une formation-sensibilisation consacrée aux enjeux de la précarité alimentaire** aura lieu à Malijai. Le premier travail de diagnostic mené sur le territoire de Provence Alpes Agglomération viendra impulser une réflexion collective à l'échelle départementale. Une trentaine d'acteurs participeront à cette journée : Représentants des institutions publiques, du monde agricole, du monde social et associations de l'aide alimentaire, s'entendront sur une lecture commune de l'enjeu de précarité alimentaire dans le département et définiront comment améliorer leur coordination pour y répondre.

Deux intervenantes de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) animeront les quatre séquences prévues : définition de la précarité alimentaire et identification des publics, connaissance des évolutions du système d'aide alimentaire, réflexion sur l'amélioration de l'approvisionnement du secteur de la lutte contre la précarité alimentaire, construction de la coordination entre les acteurs.